

■ **Fédération Suisse de Raquette à Neige**
[SwissSnowshoe Federation] [Schweizerischer
Schneesuh Verband] [Federazione svizzera
racchete da neve], à Bulle, Rue de Vévey 74, c/o Laurent
Buchs, CH-217-3534272-5. Nouvelle association régie par les art.
60 et ss du CCS. Statuts du 27.09.2005. But: a) Promotion et dé-
veloppement de la pratique de la raquette à neige. Favorisation de
l'image d'un mouvement jeune, sportif, familial et proche de la
nature. Encouragement du développement de ce sport populaire
et renseignement des membres quant à la pratique de cette disci-
pline favorable à la santé. b) La Fédération ambitionne des per-
formances de haut niveau auprès de l'élite de cette discipline en
formant des moniteurs, des entraîneurs, des accompagnateurs de
randonnée en raquettes, des animateurs de type Sport pour tous
et du personnel technique en vue de compétitions. c) Organisati-
on d'itinéraires balisés pour et en collaboration avec les régions,
offices du tourisme, sociétés de développement. d) Encourage-
ment des organisateurs de manifestations populaires ou de com-
pétition en leur prêtant assistance. e) Information des membres,
du public et des autorités à propos de la pratique de la raquette à
neige en assurant la diffusion de communiqués de presse, post-
event et photos aux médias de type national et régional. Les
membres sont exonérés de toute responsabilité personnelle. Or-
ganes: comité, assemblée générale, secrétariat, vérificateurs, Tri-
bunal arbitral. Ressources: cotisations des membres, licences
sportives, taxes de calendrier, sponsoring/dons, publici-
tés/merchandising et autres prestations de service, subventions,
organisations de manifestations et autres recettes. Comité: Buchs
Laurent, de Jaun, à Bulle, président, avec signature collective à
deux, Telfser Laurent, de Boudry, à Le Pâquier (FR), vice-prési-
dent, avec signature collective à deux, De Pietro Valérie, de Che-
vroux, à La Tour-de-Trême, secrétaire, et Edelmann Pascal, de
Schmiedrue, à Givisiez, trésorier, tous deux avec signature col-
lective à deux avec le président ou le vice-président.

Journal no 4829 du 29.11.2005
(03135960 / CH-217.3.534.272-5)